

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-119
Occupation du domaine public
Rue de la Liberté

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Transfast Déménagement,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Transfast Déménagement est autorisée à réserver le stationnement sur deux emplacements au droit du 23 rue de la Liberté, pour un déménagement le samedi 13 juin 2026, de 12h00 à 20h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Transfast Déménagement qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : L'entreprise Transfast Déménagement, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.